

**PORTANT ATTRIBUTION D'UN PRIX DE CONCOURS**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Les prix du jeu-concours « My Erasmus Spot » 2022, organisé par la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie, sont attribués à :

- 1<sup>er</sup> prix d'une valeur de 250 € : [REDACTED] ;
- 2<sup>ème</sup> prix d'une valeur de 200 € : [REDACTED] ;
- 3<sup>ème</sup> prix d'une valeur de 150 € : [REDACTED] .

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Par délégation*  
~~Directrice Générale des Services~~  
Par délégation  
Sophie FÉVRE

Fait à Clermont-Ferrand, le 18/10/2022

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

19 OCT 2022

- Publié le

19 OCT 2022

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

18 OCT 2023  
18 OCT 2023

Document communiqué en vertu de l'art. 47 de la Loi sur l'accès à l'information.  
Document released pursuant to section 47 of the Access to Information Act.

Sophie LEVINE  
En déléguation  
Direction Générale des Services  
*for delegation*



Document communiqué en vertu de l'art. 47 de la Loi sur l'accès à l'information.  
Document released pursuant to section 47 of the Access to Information Act.

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

Document communiqué en vertu de l'art. 47 de la Loi sur l'accès à l'information.  
Document released pursuant to section 47 of the Access to Information Act.

ANNEXE

Document communiqué en vertu de l'art. 47 de la Loi sur l'accès à l'information.  
Document released pursuant to section 47 of the Access to Information Act.

Document communiqué en vertu de l'art. 47 de la Loi sur l'accès à l'information.  
Document released pursuant to section 47 of the Access to Information Act.

Document communiqué en vertu de l'art. 47 de la Loi sur l'accès à l'information.  
Document released pursuant to section 47 of the Access to Information Act.

Document communiqué en vertu de l'art. 47 de la Loi sur l'accès à l'information.  
Document released pursuant to section 47 of the Access to Information Act.